

FCU : 5 universités, 5 Comue, 2 associations d'établissements choisies pour former le groupe pilote

Paris - Publié le mardi 19 janvier 2016 à 16 h 22 - Actualité n° 60344 - Imprimé par ab. n° 13929

Les universités de Cergy-Pontoise, Angers, Strasbourg, la Rochelle, [UBO](#), l'association d'établissements Université Picardie Jules Verne, les [Comue](#) Paris-Est, Université Côte d'Azur, Université de Lyon, [PSL](#), Sorbonne universités et le groupement d'écoles Association Toulouse Tech forment les 12 établissements choisis pour faire partie du groupe pilote pour le développement de la formation continue dans l'enseignement supérieur, annonce le [MENESR](#) le 19/01/2016. Le [Cnam](#) est également associé à cette expérimentation.

« Nous avons souhaité former un groupe d'établissements différents par leur statut, taille, projet, secteur ou territoire, afin que l'expérimentation soit riche de cette diversité d'approches. Tous ont en revanche un point commun : une maturité démontrée dans leur relation aux entreprises », déclare François Germinet, président du jury de sélection et président d'[UCP](#), lors de l'annonce des lauréats, le 19/01/2016.

Pour [Thierry Mandon](#), secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ce groupe de « pionniers » va devoir « faire vite et bien », car « c'est l'image de l'université qui est en jeu ». Il leur fixe un objectif : « le passage d'ici 36 mois à 5 % du chiffre d'affaires provenant de la formation continue », et annonce le lancement d'un second groupe pilote en 2017, avec notamment les établissements non sélectionnés lors de la première vague.

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Thierry Mandon en décembre 2015, 55 établissements ont déposé leur dossier de candidature. Parmi eux, 25 ont été auditionnés et 12 retenus : chacun obtient deux à trois postes - la dotation globale étant de 30 postes -, et bénéficie d'un accompagnement du ministère, notamment par le biais de la [Dgesip](#) et l'Ina-genr. Un vademecum de bonnes pratiques à destination de tous les établissements d'[ESR](#) sera rédigé d'ici fin 2016.

Les établissements sélectionnés

Pour constituer le groupe pilote, le jury s'est basé sur plusieurs critères :

- Etat de la réflexion de l'établissement en termes d'un changement culturel et des procédures déjà mises en oeuvre en faveur du développement de la formation continue.
- Identification d'une stratégie d'établissement et d'un engagement politique fort.
 - Identification claire des secteurs professionnels qui seront investis.
 - Capacité à enclencher un effet de levier.
 - Qualité générale du dossier et respect du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt.

FCU : 5 universités, 5 Comue, 2 associations d'établissements choisies pour former le ...

1/3

Les établissements par statut

- **5 universités** : Angers, UBO, Cergy-Pontoise, La Rochelle, Strasbourg ;
 - **5 Comue** : PSL, Sorbonne Université, Paris-Est, Université Côte d'Azur, Université de Lyon ;
- **1 association d'établissements** : Université Picardie Jules Verne ;
 - **1 groupement d'écoles** : Toulouse Tech.

FCU : 5 universités, 5 Comue, 2 associations d'établissements choisies pour former le ...

2/3

Les établissements par secteur (1/2)

- **Université d'Angers** : orientation Big data appliqué(à différents secteurs) - avec syntec numérique ;
- **UBO** : santé / mer ;
 - **Comue PSL** : management / culture ;
 - **Université Cergy-Pontoise** : banque, finance / numérique ;
 - **Association Toulouse Tech** : aéronautique / systèmes embarqués / agronomie ;
- **Comue Sorbonne Universités** : biologie / géographie-aménagement / électronique-informatique ;

FCU : 5 universités, 5 Comue, 2 associations d'établissements choisies pour former le ...

3/3

Les établissements par secteur (2/2)

- **Université La Rochelle** : environnement littoral / énergie / numérique ;
 - **Comue Paris Est** : santé / environnement / tourisme ;
 - **Université Picardie Université** : Agronomie / mobilité / santé ;
 - **Comue Université Côte d'Azur** : bien-être et vieillissement / numérique / territoires intelligents ;
- **Unistra** : santé / industrie / management ;
 - **Comue Université de Lyon** : santé / environnement / banque / entrepreneuriat.

La feuille de route

- **19/01/2016** : première réunion de travail du groupe pilote animé par la Dgesip et l'Igaenr, qui se réunira une fois par mois
 - « Il s'agit dans un premier temps d'identifier les freins internes au développement de la FCU afin de commencer ce travail de réflexion et de partage de bonnes pratiques, puis d'installer des sous-groupes de travail par thématiques », précise François Germinet.
- **Février 2016** : recrutement dans le cadre des dotations de postes et constitution des équipes.
 - « Je conseille aux établissements qui n'auraient pas les compétences identifiées dans leurs réseaux de se tourner vers les CCI qui ont cette expertise », précise Thierry Mandon.
- **Mars 2016** : lancement des premières actions des établissements pour le développement de la FCU, pour lesquelles elles bénéficient de l'accompagnement de :
 - François Germinet et les différents auteurs du rapport sur le développement de la FCU remis le 06/11/2015 au ministère
 - Gérard Huot, conseiller au sein du cabinet de Thierry Mandon, en charge des relations avec les entreprises,
 - Anne Aubert, chef de projet Développement de la formation tout au long de la vie pour l'enseignement supérieur à la Dgesip,
 - L'Igaenr ;
 - le Cnam, adossé à l'expérimentation.
- **Avril 2016** : premières mesures dans le cadre de la simplification administrative engagée par Thierry Mandon, et qui pourraient concerner des points liés à la FCU, comme « la rémunération des enseignants-chercheurs ».
- **Avant l'été 2016** : Thierry Mandon se déplacera auprès des établissements, à leur demande et « quand ils seront prêts », afin de les accompagner lors de « réunions de promotion » auprès des entreprises.
- **Décembre 2016** : les établissements devront avoir élaboré et déployé « une nouvelle offre active de formation continue avec de nouveaux partenariats ». Le groupe pilote et le ministère rédigent un vademecum des bonnes pratiques pour un développement durable de la formation continue, destiné à l'ensemble des établissements de l'ESR.
- **Janvier 2017** : lancement d'une seconde vague d'établissements pilote
 - **Janvier 2019** : évaluation de l'objectif fixé par Thierry Mandon de 5 % de chiffre d'affaires provenant de la FCU

« Multiplier par trois notre chiffre d'affaires » (Comue Université Nice Côte d'Azur)

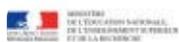
Jean-Christophe Boisse, délégué à l'insertion professionnelle et aux relations entreprises, à News Tank le 19/01/2016 :

« Aujourd'hui, notre chiffre d'affaires lié à la formation continue est de 3M€, ce qui signifie que pour tenir l'objectif de Thierry Mandon, nous allons devoir le multiplier par trois. Cela ne va pas être simple ! »

« Il existe des leviers importants sur certains secteurs comme la santé, le sport, le numérique, et les entreprises sont intéressées. Lors d'une consultation menée dans le cadre du projet Idex, une centaine d'entre elles ont exprimé des besoins en formation continue, ce qui a permis de définir les programmes à créer. »

« Obtenir une VAE est une démarche longue, lourde et chère, ce n'est pas étonnant qu'elle attire de moins en moins de monde. Avec le Fongecif PACA, nous avons donc réfléchi au moyen de simplifier ce processus pour qu'il s'étale sur 6 mois au lieu de 24, hors du temps de travail et qu'il coûte six fois moins cher. »

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Ministre : Najat Vallaud-Belkacem (depuis le 26/08/2014).

Secrétaire d'État : Thierry Mandon en charge l'enseignement supérieur et de la recherche (depuis le 06/2015).

Missions :

- proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.
- préparer les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »
- participer à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Contact :

Service de presse

Tél : 01 55 55 84 24

secretariat.presse@recherche.gouv.fr

Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

Cécile Corradin

Service de presse

Secrétaire d'Etat à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche

01 55 55 99 12

cecile.corradin@recherche.gouv.fr



CONTACT